



Dates des réunions de Bureau du CoEE pour le second semestre 2016.

**All meetings of "Bureau" CoEE for the second semester 2016.**

5 avril :	Bruxelles
9 mai :	Bruxelles
21 juin :	Paris
19 juillet :	Bruxelles
14 Septembre :	Bruxelles
25 Octobre :	Paris
17 Novembre :	Bruxelles
13 Décembre :	

**17 novembre 2016**

Bruxelles

Présents :

Fatima Belhachemi

Virginie Joveneau

Sébastien Gendre

Giovanni Serravalle

Membres CoEE belges

## Table des matières

<b>1. Procédure contentieuse contre des Membres Européen belges.....</b>	<b>3</b>
<b>2. Trésorerie.....</b>	<b>3</b>
- Documents Comptables demandés par la Direction.....	3
- Fiscalité CoEE .....	3
- Versement budget .....	4
<b>3. Fonctionnement de l'Instance Européenne.....</b>	<b>4</b>
- Réunion plénière du 8 décembre.....	4
- Départ du président de l'instance Européenne (Jean-Philippe Roesch) .....	5
<b>4. Déplacement des Membres du Bureau en Espagne et Belgique.....</b>	<b>5</b>
<b>5. Contentieux CoEE.....</b>	<b>5</b>
- Point délibération .....	5
- Communication du bureau.....	5
<b>6. Matériel informatique et Téléphonique .....</b>	<b>5</b>
<b>7. Divers .....</b>	<b>6</b>
- Planification des prochaines dates, .....	6

## 1. Procédure contentieuse contre des Membres Européen belges

Le Tribunal belge n'étant pas convaincu par les accusations portées par la Direction, le juge en charge de l'affaire a demandé un complément d'information. À ce titre, une nouvelle audience aura lieu le **2 décembre 2016**.

Pour rappel, la Direction n'a pas respecté le débat contradictoire, est a portées des accusations sans interroger l'ensemble des protagonistes sur le contentieux.

Le Bureau a rappelé à la Direction que selon le protocole d'accord, le Secrétaire de l'Instance était l'interlocuteur légitime. Or le Secrétaire n'a jamais été questionné et a été exclu volontairement des échanges entre les Membres Européen Belges et la Direction, lorsque ceux-ci ont été interrogés. Cela traduit l'absence totale de volonté de dialogue social et plus encore une intention délibérée de sanctionner des représentants des travailleurs.

À ce titre, le Bureau a informé la Direction que l'instance Européenne considère ses auditions totalement irrégulières et s'oppose ainsi à toute conclusion, notamment en raison de l'absence du Secrétaire lors des entretiens.

Le Bureau a ainsi fait savoir à la Direction qu'un contre audit serait envisagé dans le cas où il serait nécessaire d'infirmer des conclusions erronées.

## 2. Trésorerie

### - Documents Comptables demandés par la Direction

Les documents de comptabilité du CoEE demandés par le contrôle de gestion ont tous été remis à M Philippart.

Le Trésorier adjoint a maintenant pris pleinement ses fonctions. À ce titre, il est rappelé que le Trésorier doit absolument être le destinataire des factures originales, permettant ainsi le remboursement des frais engagés par les Membres. Les règles concernant les dépenses restent en vigueur.

### - Fiscalité CoEE

Le Trésorier organise une réunion avec l'organisme bancaire du CoEE afin d'étudier l'impact du non-versement des budgets par la Direction, ainsi que les effets du licenciement du précédent Secrétaire et de la suspension du précédent Trésorier. Cette entrevue est prévue au cours du mois de novembre.

#### - Versement budget

Le solde de compte du CoEE étant maintenant au seuil minimum. Le trésorier adjoint procède à une demande de versement des budgets afin de pouvoir assurer le fonctionnement de l'instance Européenne. Pour rappel, le protocole prévoit le versement lorsque le seuil du solde bancaire arrive au minimum. La demande de versement du budget est réalisée ce jour le **17 novembre 2016**.

### **3. Fonctionnement de l'Instance Européenne**

#### - Réunion plénière du 8 décembre

Pour rappel la Direction, par mail du **3 octobre 2016**, souhaite l'organisation d'une réunion plénière, afin d'aborder la gestion des comptes du CoEE ainsi que d'obtenir des explications quant à la démission du secrétaire adjoint de l'instance.

Une réunion avec la Direction et le Bureau s'est réalisée le **17 octobre 2016**. Au terme de cette réunion, le bureau a confirmé le mail du Secrétaire adjoint du **28 septembre 2016**, qui indiquait qu'il ne souhaitait pas apporter d'explication quant à sa décision de démissionner de ses fonctions de Secrétaire Adjoint. À ce titre, le Bureau a décidé d'écarter ce point de l'ordre du jour de la prochaine réunion plénière.

Le Bureau a également exprimé son étonnement quant à l'organisation d'une réunion plénière qui nécessite d'investir une somme importante pour aborder des sujets qui ne concernent que l'organe social. Pour rappel, les réunions plénières permettent d'échanger avec la direction sur des sujets précis et qui sont régis par l'article **2.3 du protocole CoEE, thème du dialogue social**.

La Direction souhaitait également soumettre un projet d'amendement concernant le fonctionnement de l'organe Social. Celui-ci devait être communiqué aux Membres CoEE par l'intermédiaire du Bureau. À ce titre, une réunion avec les Membres du bureau et la Direction était prévue le **16 novembre 2016**. À ce jour, aucun document n'a été transmis, et cela malgré les relances effectuées auprès de la Direction par les Membres du bureau. Cette réunion ne s'est pas réalisée en raison du défaut de la direction.

Le Bureau a souhaité également repousser la réunion plénière en raison du non-versement des budgets CoEE. L'absence de financement de l'organe social ne permet pas de prendre des engagements auprès des fournisseurs.

De plus, **l'Article 5** du protocole, qui stipule d'observer des délais afin **de permettre la participation de tous les membres** et d'une façon générale, l'organisation de l'évènement dans de bonnes conditions, n'est également pas respecté.

Tous ces éléments imposent de reporter l'évènement pour une autre date.

- Départ du président de l'Instance Européenne (Jean-Philippe Roesch)

Il est rappelé que le Président de l'Instance Européenne, **Jean-Philippe Roesch** ne fera plus partie de l'effectif d'Econocom au 31 décembre 2016. À ce jour, la Direction n'a toujours pas communiqué le nouveau président du CoEE.

#### **4. Déplacement des Membres du Bureau en Espagne et Belgique**

Le Bureau s'est déplacé le **17 octobre 2016**, afin de rencontrer les Membres espagnols qui souhaitent obtenir des précisions concernant le contentieux des Membres Belges. À ce titre, des Membres du CoEE Belges et allemands souhaitent également être informés de cette situation. Les Membres du Bureau vont ainsi organiser ces réunions afin d'apporter l'information à ces Représentants des Travailleurs.

#### **5. Contentieux CoEE**

- Point délibération

Pour rappel, afin d'exiger de la direction, le respect du protocole et notamment le versement des budgets de fonctionnement du CoEE, les Membres du CoEE ont été sollicités afin d'obtenir leur accord quant à engager une procédure judiciaire à l'encontre de l'Entreprise. La majorité des Membres ont donné leur accord. Ainsi le Bureau va engager toutes les actions nécessaires afin d'exiger le respect de l'Instance Européenne.

- Communication du bureau

Le Bureau a communiqué auprès des Membres Européens concernant les multiples attaques de la Direction et a ainsi fait part de son analyse. (Document joint à ce présent document).

#### **6. Matériel informatique et Téléphonique**

Conformément aux accords avec la Direction, le matériel peut être remplacé tous les 3 ans. À ce titre, un plan de renouvellement des matériels mis à disposition des Membres Européens va être engagé.

## 7. Divers

### - Planification des prochaines dates,

Le 13 décembre 2016 à Bruxelles

Le 24 janvier à Paris

Le 21 février à Paris

Le 21 mars à Bruxelles

Le 18 avril à Paris

Le 23 mai à Bruxelles

Le 20 juin à Paris

**Le Bureau**



Giovanni Serravalle / Secrétaire.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'G. Serravalle', is positioned below the typed name.